



Le conseil d'administration adopte une politique relative aux revenus

Approuvée par le conseil d'administration de Rando Québec
Le 12 juin 2024

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Rando Québec établit la politique relative aux revenus.

Adhésion membres réguliers

Adhésion Randonneur-Lecteur (revue papier) :

- Individuel un an : 45,00 \$
- Individuel deux ans : 80,00 \$
- Familial un an : 55,00 \$
- Familial deux ans : 99,00 \$

Adhésion Randonneur (revue numérique) :

- Individuel un an : 32,00 \$
- Individuel deux ans : 58,00 \$
- Familial un an : 40,00 \$
- Familiale deux ans : 74,00 \$

Adhésions corporatives

Les organismes œuvrant dans le domaine de la randonnée pédestre peuvent devenir membres de Rando Québec à titre de club de marche / randonnée ou de gestionnaire de site de pratique. La valeur d'une cotisation corporative varie entre 125\$ et 200\$.

Adhésion gestionnaire de sentiers – valide un an : 200,00 \$

Adhésion club de marche – valide un an au 1^{er} décembre de chaque année :

- Affiliation à Rando Québec : 125,00 \$
- Programme d'assurances (facultatif) : 180,00 \$

Adhésion bibliothèque (quatre revue / an)

- Un an : 50,00 \$
- Deux ans : 90,00 \$

Produits et services

Rando Québec peut générer des revenus supplémentaires grâce à la vente de produits ou via des offres de services.

Liste des produits disponibles à Rando Québec:

- Revue Rando Québec
- Manuel des guides professionnels
- Documents tels que normes et documents de référence
- Livres
- Produit dérivés promotionnels
- Partage d'assurance pour les OBNL admissibles
- Service de cartographie
- Service d'expertise conseil
- Topos guide prêt-à-partir
- Programme 75S

Liste des services offerts par Rando Québec

- Formations
- Aménagement de sentiers
- Consultation et expertise technique
- Soutien dans l'organisation d'événement
- Programme « jeunes en sentiers »
- Programme d'aide au gestionnaires de sentiers

Donations

Rando Québec accepte les dons des entreprises, particuliers et des organismes de bienfaisance. Les dons peuvent être utilisés pour financer des projets spécifiques. La bonification des dons provenant du programme Placement loisirs ou autre programme de bonification doivent être utilisés selon les obligations du programme.

Subventions

Rando Québec peut solliciter des subventions auprès des organismes gouvernementaux, régionaux ou municipaux afin de financer des projets spécifiques ou le fonctionnement général de celle-ci. Ces fonds doivent être utilisés selon les obligations liées aux programmes de subventions respectifs.

Commandites et échange de service

Rando Québec peut effectuer de la recherche de commandites auprès des entreprises respectant les valeurs de Rando Québec afin de financer des projets spécifiques ou le fonctionnement général de celle-ci. Les entreprises peuvent obtenir des avantages selon le plan de commandite qui sera approuvé par la direction générale.

Rando Québec s'engage à gérer ses revenus de manière transparente et responsable en veillant à ce que les fonds soient utilisés efficacement dans le soutien du développement de la randonnée pédestre et la promotion celle-ci.

Entrée en vigueur

La politique entre en vigueur le 12 juin 2024.

Nous contacter

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cette politique, vous pouvez nous envoyer un courriel à dq@randoquebec.ca ou par la poste à :

Direction générale
Rando Québec
7665 boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7
514-252-3157

Modification de la Politique

La présente politique pourra être modifiée par Rando Québec en tout temps. Les modifications à la présente politique entreront en vigueur dès leur affichage.

Mise à jour : **date de la dernière modification**